



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Suite à l'absence de quorum le 15 avril 2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-12, L 2121-14 et L 2121-17
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 22 avril 2024 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 07/02/2024 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Approbation du compte administratif 2023 : Ville
2. Approbation du compte de gestion 2023 : Ville
3. Vote des taux des taxes directes locales 2024
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023 : Ville
5. Crédits alloués aux écoles
6. Versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024
7. Vote du budget primitif 2024 : Ville
8. Redevance d'occupation du domaine public routier "ORANGE" année 2024
9. Fermetures de postes
10. Communication du rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion de la communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération concernant les exercices 2017 et suivants

Fait à Montry, le 16 avril 2024

Le Maire,
Françoise SCHMIT

